

de Bonvoisin en correctionnelle

LES SAVANTS MÉLANGES DU BARON

Reprise, aujourd'hui, du procès de Bonvoisin devant la 49ème chambre correctionnelle de Bruxelles. Connexité entre les ennuis fiscaux et politiques du baron?

Cette question sera au centre des débats, présidés par le juge Fabri, qui reprennent ce matin au Palais de Justice de Bruxelles. Elle est capitale. Car si le tribunal décide la connexité entre les affaires PDG et sûreté de l'Etat qui concernent toutes les deux le baron de Bonvoisin, il devra dès lors se déclarer incompétent pour poursuivre l'examen sur le fond du dossier financier "Promotion et Distribution Générales"...

Au commencement, pourtant, l'affaire PDG à toutes les apparences d'un banal dossier financier. Son instruction s'ouvre en avril 1981, sur base de données d'un "chasseur de fausses factures" de l'Inspection spéciale des impôts (section de Charleroi). En cause, l'utilisation de sociétés-écrans pour étudier le fisc, le financement par la bande de sociétés étrangères au statut de PDG (dont l'officine anticommuniste PIO) et des factures douteuses.

En mai 1981, le dossier s'accélère par la publication dans le quotidien *De Morgen* d'une note de la Sûreté de l'Etat présentant le baron de Bonvoisin comme le financier occulte de l'extrême-droite en Belgique, par l'intermédiaire notamment des activités de PDG. Le juge Lambeau, qui, à l'époque, instruit le dossier fiscal PDG décide logiquement d'investir les locaux de cette société, au 39, rue Belliard à Bruxelles...

Basant son argumentation sur cette chronologie des

faits, la défense du baron s'est fixée pour objectif de démontrer que les accusations "fiscales" contre de Bonvoisin ne sont qu'un aspect d'une campagne "politique" et systématique de dénigrement menée par des fonctionnaires de la Sûreté de l'Etat en collaboration avec des membres de l'administration des finances.

STRATÉGIE ET RUMEURS

Afin d'étayer cette thèse, la défense du baron de Bonvoisin fait flèches de tous bois. Début janvier, lors des deux premières audiences du procès, Me Saels et Graindorge ont habilement utilisé certains manquements manifestes d'un agent de la Sûreté de l'Etat (publication d'un article dénonçant le journal d'extrême-gauche *Pour*, dans le mensuel d'extrême-droite *Nouvel-Europe Magazine*, note rédigée par cet agent sur les ennuis fiscaux de *Pour*, suggérant à l'administrateur-général de la Sûreté de favoriser la disparition de ce journal en intervenant auprès de l'administration des finances) afin de criminaliser toute la hiérarchie de la Sûreté de l'Etat et ainsi accréditer la thèse d'un complot politique contre le baron.

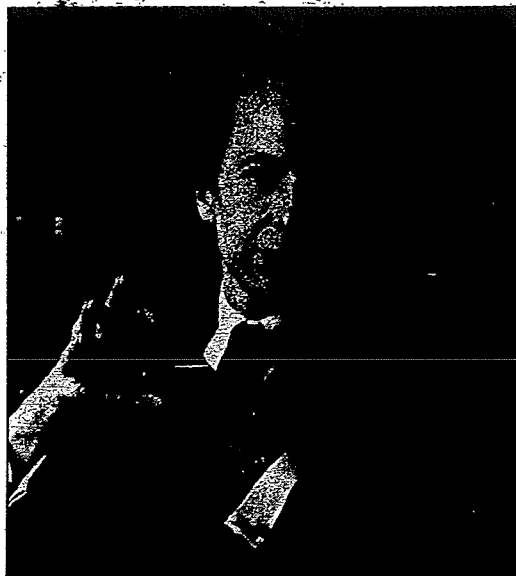
Se servant du fait incontestable qu'un journaliste - encore cité régulièrement dans les revues de presse - fut longtemps payé par la Sûreté de l'Etat - comme informateur et à la suite d'un recrutement opéré bien avant et en dehors du contexte de l'affaire de Bonvoisin - les avocats du baron tentent de faire passer dans l'opinion et au tri-

bunal, l'idée que tous les journalistes qui critiquent leur client sont forcément des agents camouflés du service de renseignements. Accusations formulées, faut-il le rappeler, sans la moindre preuve. D'ailleurs, à écouter le discours de M. de Bonvoisin, tous ses ennuis, mais, absolument tous, sont toujours et en tous lieux, le fruit d'une quelconque manipulation. Ainsi en va-t-il aussi de sa condamnation en 1984 pour banqueroute frauduleuse à Nivelles. "Le tribunal qui m'a condamné" dit-il, "est tombé plus tard dans l'affaire des faillites". Suite inévitable du raisonnement : "un jugement prononcé par des personnes corrompues n'a aucune valeur".

De même, lorsqu'un ancien ministre de la justice décide de couvrir ses services face aux accusations du baron, c'est qu'immanquablement, il fait partie d'une "loge PII à la Beige" (dixit le baron de Bonvoisin). Et tant qu'on y est, pourquoi ne pas ajouter que "la Sûreté de l'Etat est une police politique qui a orchestré les tueries du Brabant" (dixit l'un de ses avocats, Me Graindorge)

Arrive ensuite le point culminant de la stratégie développée par la défense de Bonvoisin. Car, si tout est complot, on peut arriver à soutenir, sans avoir l'air ridicule, que les preuves de fraude fiscale réunies par le parquet dans le cadre de l'affaire PDG sont elles aussi, bien évidemment, le fruit de trucages.

Du danger des amalgames... Michel BOUFFIOUX



Benoît de Bonvoisin se sent victime d'un complot

POUJADISME

Le discours du baron de Bonvoisin et de ses avocats est incontestablement orchestré autour de moult rumeurs et généralisations abusives. Sous le couvert d'une prétendue lutte pour les droits bafoués d'un homme, c'est tout un système de défense poujadiste que l'on est en train de mettre en oeuvre. Or, Benoît de Bonvoisin n'est pas Dreyfus. Pas plus d'ailleurs que ses amis politiques qui attendent avec impatience les résultats de son offensive, tel VDB, d'Ursel, Van Wijck... Toutes personnes de la droite catholique bien pensante, qui ont

connu des ennuis similaires avec le fisc.

Bien entendu, en marge du dossier de Bonvoisin apparaissent plusieurs actes étonnants d'agents de la Sûreté de l'Etat, les manquements à la déontologie d'un journaliste payé par le service de renseignement, voire aussi la personnalité trouble d'un ancien procureur général. Mais déduire de la matérialité de faits ponctuels - et certainement condamnables - l'existence d'un complot organisé contre le baron, ne reste qu'une hypothèse non démontrée...

M. BF.